RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

Docusign Envelope ID: FB89FAE3-A8DD-4B45-A547-13B7D46E832C

A.A FRERES OPTICO
Société à responsabilité limitée
au capital de 122.400 euros
Siège social : 115, rue Saint-Dominique – 75007 PARIS
489 118 299 RCS PARIS
(ci-après la « Société »)

DECISIONS UNANIMES DES ASSOCIÉS
PRISES PAR ACTE SOUS SIGNATURES PRIVEES LE 4 DECEMBRE 2023

Les soussignés :

- Monsieur Laurent AFFLELOU,
  Propriétaire de TROIS MILLE SOIXANTE parts sociales, ci 3.060
- Monsieur Lionel AFFLELOU,
  Propriétaire de TROIS MILLE SOIXANTE parts sociales, ci 3.060
- Monsieur Anthony AFFLELOU,
  Propriétaire de TROIS MILLE SOIXANTE parts sociales, ci 3.060
- Monsieur Romain AFFLELOU,
  Propriétaire de TROIS MILLE SOIXANTE parts sociales, ci 3.060

Seuls associés de la Société, représentant la totalité des DOUZE MILLE DEUX CENT QUARANTE (12.240) parts sociales composant le capital et les droits de vote de la Société,

A la suite des décisions prises ce jour concernant la modification de l'article 6 des statuts dans le cadre de la fusion-absorption de la société LE CHALET DE MEGEVE,

- Constatent une erreur matérielle portant sur la formulation de l'article 6 en son paragraphe 2 dans lequel il convient de lire « Par décision unanimes des associés » au lieu de « Par décisions de l'associée unique » et sur l'article 7 des statuts dont la rédaction du 12 juin 2023 demeurait inchangée,
- Décident, pour les besoins de la publication auprès du Registre du Commerce et des sociétés, de la rectifier de sorte que les articles 6 et 7 statuts sont rédigés comme suit :

« Article 6 - APPORTS

1.A la constitution de la société, les apports suivants ont été réalisés :

- Monsieur Laurent AFFLELOU
né le [redacted] *à* [redacted] *marié,*
demeurant [redacted]
la somme de ..... 30.060 €

- Monsieur Lionel AFFLELOU
né le [redacted] *à* [redacted]

[redacted]

[redacted] DS

Docusign Envelope ID: FB89FAE3-A8DD-4B45-A547-13B7D46E832C

de la séparation des biens, demeurant [redacted]
la somme de.....*30.600 €*

- Monsieur Romain AFFLELOU
né le [redacted]
demeurant [redacted]
la somme de.....*30.600 €*

- Monsieur Anthony AFFLELOU
né le [redacted] *à* [redacted]
demeurant 35 rue Malar – 75007 PARIS
la somme de.....*30.600 €*

Total *122.400 €*

correspondant au montant nominal des parts composant le capital souscrit par les associés.

Les parts de numéraire ont été libérées à concurrence de la totalité lors de la constitution ainsi que le constate le certificat établi par la Banque Populaire (Rives de Paris), agence sise 45 avenue Victor Hugo 93000 Aubervilliers, dépositaire des fonds, le 10 mars 2006.

2. Par décisions unanimes des associés en date du 4 décembre 2023, il a été procédé à des apports-fusion de la société LE CHALET DE MEGEVE, société à responsabilité limitée au capital de 10.000 €, dont le siège social est au 115 Rue Saint Dominique – 75007 PARIS, 452 813 942 R.C.S. PARIS, au profit de notre Société, qui n'a donné lieu à aucune augmentation de capital.

Article 7 – CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à la somme de ***CENT VINGT DEUX MILLE QUATRE CENTS*** *(122.400) euros, montant des apports des associés. Il est divisé en douze mille deux cent quarante (12.240) parts sociales de dix (10) euros chacune, attribuées aux associés, savoir :*

- Monsieur Laurent AFFLELOU
né le [redacted]
demeurant [redacted]
Trois mille soixante parts sociales, ci..... *3.060 parts sociales*

- Monsieur Lionel AFFLELOU
[redacted]
Trois mille soixante parts sociales, ci..... *3.060 parts sociales*

- Monsieur Romain AFFLELOU
né le [redacted] *à* [redacted]
demeurant 11 Cromwell Place – SW7 2JN Londres (Royaume-Uni)
Trois mille soixante parts sociales, ci..... *3.060 parts sociales*

- Monsieur Anthony AFFLELOU
né le [redacted]
demeurant [redacted]
Trois mille soixante parts sociales, ci *3.060 parts sociales*

Total égal au nombre de parts *12.240 parts sociales*

[redacted]

Docusign Envelope ID: FB89FAE3-A8DD-4B45-A547-13B7D46E832C

Les soussignés déclarent expressément que toutes les parts représentant le capital social leur appartiennent, sont réparties entre eux dans les proportions ci-dessus correspondant à leurs droits respectifs et sont toutes libérées. »

- Confèrent tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes pour effectuer toutes les formalités de publicité, dépôt et autres qu'il appartiendra.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent acte sous seing privé, signé par l'ensemble des associés.

[redacted]

[redacted]

Lionel AFFLELOU

[redacted]

Romain AFFLELOU

[redacted]